

TROPICAL FOREST ALLIANCE
**AFRICA PALM
OIL INITIATIVE**

**INITIATIVE POUR
L'HUILE DE PALME
EN AFRIQUE DE LA**

TROPICAL FOREST
ALLIANCE

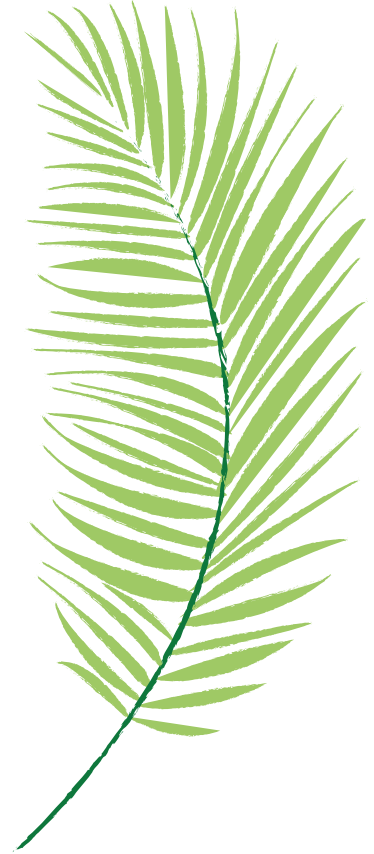
**MARRAKESH
DECLARATION+5**

**DÉCLARATION
DE MARRAKECH +5**

6 NOVEMBER 2021

6 NOVEMBRE 2021

GLASGOW



**Cinque ans de progrès dans la mise en œuvre de
l'engagement de Marrakech pour un
développement responsable du palmier à huile**

Cinq ans de progrès vers le développement durable du secteur de l'huile de palme en Afrique à la CoP26 - 6 novembre, 2021

Les ministres et représentants africains ont fait des déclarations sur les progrès pour le développement d'une industrie durable de l'huile de palme en Afrique. À l'occasion du cinquième anniversaire de la signature de la « [Déclaration de Marrakech pour le développement durable du secteur de l'huile de palme](#) », les gouvernements ont partagé les jalons de la mise en œuvre des engagements pris lors de la CoP22 au Maroc en 2016, tout en soulignant l'action internationale et les investissements financiers nécessaires au développement futur.

Les déclarations qui suivent comprennent : la mise en place d'une gouvernance pour l'investissement international; l'application de ces principes à d'autres produits de base; l'inclusion de groupes marginalisés; l'investissement dans les petits exploitants pour stimuler la productivité ; des outils et des approches tels que les lignes directrices sur le consentement libre, préalable et éclairé (CLIP).

En vertu de la Déclaration de Marrakech, les gouvernements se sont engagés à respecter les principes du développement durable du secteur et de la protection des forêts, de la bonne gouvernance, du partenariat et de la transparence, tout en garantissant des avantages sociaux aux agriculteurs et en protégeant les droits des communautés et les droits de l'homme. La déclaration reconnaît le rôle du développement des produits agricoles de base en tant que moteur de la déforestation, tout en soulignant le rôle essentiel des forêts et de la conservation de ces forêts dans la lutte contre le changement climatique.

L'Afrique produit 3,5 % du palmier à huile dans le monde, mais en consomme 10 %. Les gouvernements ont reconnu le potentiel de croissance de cette production pour répondre à la demande mondiale croissante et contribuer à la sécurité alimentaire ainsi qu' à de meilleurs moyens de subsistance pour des millions d'Africains. Cela, tout en protégeant les forêts tropicales restantes de la région. La diversification de la production alimentaire assure également la résilience, aidant à compenser l'impact du changement climatique.

La déclaration a été mise en œuvre dans le cadre de l'Initiative Africaine pour l'huile de Palme du TFA (APOI), composée de dix pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre : Cameroun, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, État d'Edo (Nigéria), Gabon, Ghana, Libéria, République du Congo et Sierra Leone. Ces pays sont à la frontière du développement de l'huile de palme et représentent 75% des forêts africaines.

« De Marrakech à Glasgow, nous avons vu les gouvernements agir, s'engager avec les communautés, s'associer au secteur privé et faire de réels progrès vers le développement durable de l'huile de palme en Afrique », a déclaré Abraham Baffoe, directeur mondial et directeur Afrique de Proforest, qui gère la plateforme APOI. « Au cours des cinq prochaines années, l'accent sera mis sur la galvanisation d'autres mesures qui auront un plus grand impact sur le terrain dans les paysages de production pour les personnes, la nature et le climat. Il existe une réelle opportunité de travailler ensemble pour poursuivre la transition vers un développement durable de l'huile de palme en Afrique de l'Ouest et du Centre. »

« L'Initiative Africaine pour L'Huile de Palme est une plateforme véritablement multipartite, fournissant un cadre permettant aux gouvernements de s'engager auprès des communautés locales et du secteur privé, tout en donnant aux entreprises un canal pour remplir leurs engagements visant à réduire la déforestation liée aux produits de base », a déclaré Justin Adams, directeur exécutif de l'Alliance pour les forêts tropicales. Notre vision commune est celle d'une industrie de l'huile de palme africaine prospère, apportant des emplois et de la richesse aux communautés locales d'une manière durable sur le plan environnemental et social tout en atténuant le changement climatique en protégeant la nature et les riches forêts tropicales de la région.



Déclarations des ministres participant à la CoP26, des représentants et des plateformes nationales de l'APOI

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Plateforme nationale de l'Initiative pour l'huile de palme en Afrique

La République du Cameroun s'est engagée en faveur d'une gouvernance à longue échéance du développement durable de l'huile de palme grâce à la création d'une plateforme nationale qui veille à la viabilité permanente des engagements pris dans le cadre de l'Initiative pour l'huile de palme en Afrique (APOI).

Le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable, Hele Pierre, a signé la décision de création de cette plateforme le 21 juillet 2021. Instance de coopération et de concertation, elle vise à harmoniser l'action de toutes les parties prenantes de la filière huile de palme.

L'assemblée générale de cette plateforme nationale est constituée de représentants des administrations publiques, du secteur privé, d'associations de petits planteurs, d'ONG, d'organisations de la société civile, mais aussi de partenaires techniques et financiers, qui épaulent les autorités dans la réalisation de leurs objectifs : satisfaire la demande nationale et cesser d'importer de l'huile de palme pour assurer la souveraineté alimentaire du pays grâce au développement durable.

Cette plateforme a pris une part active à l'élaboration participative d'une Stratégie nationale 2021-2030 pour le développement durable de la chaîne de valeur de l'huile de palme. Cette stratégie intègre des principes nationaux pour la promotion d'une production durable de l'huile de palme au Cameroun.

Les activités et les engagements principaux comprennent la promotion de la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+), le respect de l'interprétation nationale du référentiel RSPO, de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits des planteurs villageois, des travailleurs et des communautés locales et autochtones, et l'amélioration de leurs conditions de vie.

Pour accomplir ses objectifs, la plateforme nationale mettra l'accent sur le renforcement des capacités et le développement institutionnel en mobilisant des financements, notamment pour l'action climatique, et en veillant à ce que le développement s'inscrive dans le cadre des réformes entreprises pour l'aménagement du territoire. Le renforcement des capacités concerne aussi bien des aspects techniques comme l'approche HVC-HSC que des éléments sociaux, notamment le consentement libre, informé et préalable (CLIP).

Notre démarche s'appuie sur des années de travail au Cameroun pendant lesquelles les acteurs de l'APOI se sont efforcés d'harmoniser les initiatives et programmes existants avec le plan d'action national, notamment REDD+, et de prendre attache avec les acteurs ayant participé à la création d'un dispositif de responsabilisation (Accountability Framework Initiative) pour les inviter à adhérer à l'APOI. En unissant leurs efforts pour atteindre des objectifs communs, ces diverses initiatives peuvent mettre en œuvre le plan d'action de l'APOI plus rapidement.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Plateforme nationale de l'Initiative pour l'huile de palme en Afrique

Créée par décret du ministre de l'Agriculture, la plateforme nationale de l'APOI regroupe l'ensemble des acteurs de la filière palmier à huile. Elle se réunit régulièrement dans le but de promouvoir le développement équitable et écologiquement viable de la filière.

La démarche de l'APOI dans chaque pays a toujours été de passer de la définition de principes et de plans d'action pour la durabilité à leur mise en œuvre concrète au sein de la filière.

En République centrafricaine, l'APOI a décidé de forger des alliances stratégiques solides, ce qui a permis aux différents interlocuteurs de travailler ensemble de manière plus harmonieuse, de mieux cerner leurs objectifs communs, et d'élaborer des propositions collectives.

Un protocole de coopération a été signé entre la plateforme nationale et l'entreprise agro-industrielle Palme d'Or pour renforcer les capacités en matière de meilleures pratiques de gestion dans les palmeraies. Nous allons également lancer des formations relatives aux forêts HVC et HSC.

La priorité de la République centrafricaine est de faire en sorte que les activités de production entreprises soient exemptes de déforestation. Le pays présente un potentiel agroéconomique considérable qu'il est urgent de valoriser pour renforcer les moyens de subsistance de millions de Centrafricains et améliorer leurs conditions de vie.

Les petits planteurs ont une importance capitale dans toutes les activités du pays. Les pouvoirs publics ont entamé et souhaitent poursuivre le dialogue avec ces acteurs essentiels, et nous prévoyons de travailler avec l'Association interprofessionnelle du palmier à huile pour mobiliser l'ensemble des associations, des coopératives et des acteurs du secteur privé. L'Agence belge de développement entend apporter son concours à la création de cette association.

La pandémie de COVID a accru l'insécurité alimentaire qui touche le pays, ce qui a eu pour effet de recentrer l'attention sur le secteur agricole. Le développement agricole durable est un volet important du programme de développement économique du gouvernement.

CÔTE D'IVOIRE

Monsieur le Ministre de l'Environnement, Jean-Luc Assi

La Côte d'Ivoire est le deuxième producteur d'huile de palme d'Afrique. Cette filière fait vivre, directement ou indirectement, près de 10 % de la population nationale, soit deux millions d'Ivoiriens. Nous exportons près de la moitié de notre production vers d'autres pays du continent.

Il est vital d'inscrire le développement durable au cœur de la filière huile de palme en abordant cette problématique sous l'angle écologique, social et économique. Cela signifie qu'il faut satisfaire une demande croissante sans induire de déforestation, augmenter la productivité tout en améliorant les conditions de vie, et répondre aux exigences des marchés internationaux.

Toutefois, l'huile de palme n'est pas le produit agricole le plus important de notre économie. En effet, la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao, et le premier exportateur de cette denrée qui représente 40 % des recettes d'exportation nationales.

En tant que signataires de la Déclaration de Marrakech, nous sommes membres de l'APOI depuis sa création. Mais nous avons cherché à mettre en œuvre ses principes à l'échelle nationale afin de les appliquer aussi bien au cacao qu'au palmier à huile.

Au moment de faire le point sur les progrès effectués depuis cinq ans dans la filière africaine de l'huile de palme en matière de développement durable, je souhaite revenir sur la façon dont la Côte d'Ivoire a abordé cette question : en la considérant du point de vue de l'ensemble des denrées d'un paysage afin de garantir un développement durable de tout le secteur agricole qui soit au service de notre pays et de ses habitants.

Nous coopérons avec des organismes publics, nos partenaires techniques et des ONG pour intervenir à l'échelle du paysage sur des problématiques essentielles comme la préservation des forêts, de la faune et de la flore, l'égalité entre les femmes et les hommes, la formation des petits producteurs et la certification.

En 2016, nous avons signé un accord pour une agriculture sans déforestation dans le cadre de REDD+. Entériné par l'accord de Paris et adopté lors de la COP de 2015, le mécanisme REDD+ est l'une des seules initiatives internationales qui visent à réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts par des incitations financières et des solutions alternatives viables.

La Côte d'Ivoire a énormément investi dans la filière cacao. C'est un grand honneur pour nous d'être ici aujourd'hui pour prendre acte des cinq années de travail et d'investissements réalisés dans la filière palmier à huile depuis cette date. Nous considérons qu'il est important de s'attaquer aux grands enjeux sociaux et environnementaux en prenant en compte l'ensemble du paysage plutôt qu'une seule chaîne d'approvisionnement.

En outre, nous reconnaissons l'intérêt d'aborder les problèmes qui se posent à l'échelle de la région avec d'autres pays d'Afrique centrale et de l'Ouest, dont beaucoup sont représentés ici aujourd'hui, afin de mettre en commun les enseignements de l'expérience, notamment l'intérêt d'associer aux plans d'action et à leur mise en œuvre un soutien à la gouvernance et aux politiques.

Nous avons tissé des partenariats avec des organismes professionnels tels que la RSPO et l'Association interprofessionnelle de la filière palmier à huile, des ONG comme Solidaridad, des experts techniques comme Proforest, et des associations locales à l'instar de l'Association villageoise d'épargne et de crédit, créée dans le cadre de notre programme.

Nous nous réjouissons de la volonté de l'APOI d'encourager la coopération entre les pays d'Afrique.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Plateforme nationale de l'Initiative pour l'huile de palme en Afrique

La demande d'huile de palme monte en flèche dans le monde entier, et la République démocratique du Congo (RDC) se trouve à un moment crucial de son histoire. La majorité des terres du bassin du Congo convenant à la culture du palmier se situent en RDC, soit environ 60 % d'une superficie totale estimée à 280 millions d'hectares.

Cela veut dire que notre potentiel de développement est immense, mais qu'il y a aussi des difficultés à surmonter. Le bassin du Congo abrite une abondante biodiversité et renferme, d'après les estimations, 25 % à 30 % des stocks de carbone présents dans les forêts tropicales du globe. C'est une énorme responsabilité, et nous avons, vis-à-vis de la population, le devoir de protéger nos forêts actuelles et futures.

L'institutionnalisation de l'Initiative pour l'huile de palme en Afrique (APOI) à l'échelle nationale marque une étape importante qui dénote la volonté renouvelée du gouvernement d'inclure la production d'huile de palme dans la stratégie nationale de relance globale des filières agricoles.

Cette plateforme nationale a accordé son projet d'action collective avec le plan national stratégique de développement du gouvernement, validé par ce dernier et en cours de mise en œuvre.

En parallèle, la plateforme APOI a harmonisé ses travaux avec la planification nationale relative à la préparation de REDD+ pour 2016-2021, grâce au soutien de CAFI, et avec le plan national du gouvernement pour l'investissement agricole, en cours d'élaboration.

Grâce à sa position spécifique et à sa souplesse, la plateforme a réussi à jouer un rôle central en étant capable d'harmoniser ses objectifs avec ceux des autres initiatives, ce qui a permis d'assurer la complémentarité des activités entreprises.

Les planteurs villageois resteront une priorité, car ils sont le moteur de la croissance de la filière huile de palme dans la région. Nous souhaitons nous assurer de pouvoir donner un élan à la production des planteurs villageois sans que cela ait des répercussions sur la forêt.

Nous nous devons de protéger notre milieu naturel, qui comprend l'un des écosystèmes forestiers les plus riches et les plus diversifiés du monde, tout en soutenant notre économie. L'APOI est l'un des moyens par lesquels la RDC compte y parvenir.

L'ÉTAT D'EDO AU NIGÉRIA

Monsieur le Gouverneur de l'État d'Edo, Godwin Nogheghase Obaseki

C'est avec grand plaisir que je vous livre certains éléments de notre expérience acquise dans l'État d'Edo dans le cadre de notre quête de durabilité et d'équité en matière d'utilisation des terres. L'État d'Edo a rejoint l'Initiative pour l'huile de palme en Afrique (APOI) de la TFA relativement récemment, en 2018. L'engagement de notre territoire en faveur d'un développement durable du palmier à huile et les progrès accomplis dans cette direction reposent néanmoins sur des fondations solides et plusieurs années d'action.

Nous avons concentré nos efforts sur l'intégration, très importante à nos yeux, de la production d'huile de palme et de la gestion des forêts, grâce à la planification intégrée de l'aménagement du territoire qui permet d'œuvrer de manière systématique pour une production et une conservation plus efficaces. En effet, le tout premier atelier des parties prenantes de l'État d'Edo, organisé dans le cadre de l'APOI pour convenir de principes et de plans d'actions pour le développement durable du palmier à huile, a rassemblé des entreprises de la filière et des acteurs de l'industrie de la forêt et du bois, soulignant l'imbrication de ces deux secteurs.

Avec le soutien de Proforest, nous avons effectué une analyse de la couverture forestière de l'état, et la vérification de cette analyse est en cours. Ce travail fait partie des efforts menés par les autorités territoriales pour protéger les forêts restantes de l'expansion agricole et n'affecter que des terres dégradées au développement agricole.

Parmi les nombreuses mesures prises figure le principe Produire-Protéger-Réhabiliter dont l'objectif est de veiller à ce que le développement agricole – et en particulier celui du palmier à huile – contribue à restaurer la couverture forestière du territoire. Selon ce principe, les entreprises privées implantées dans l'état doivent fournir les ressources nécessaires à la restauration d'une surface de forêt dégradée équivalente à 25 % de leurs biens fonciers.

C'est là que réside à notre avis tout l'intérêt des partenariats public-privé-communautés pour protéger la couverture forestière restante, avec le soutien de nos partenaires de développement, tout en restaurant les zones dégradées et en accompagnant les petits producteurs. Comme de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, nous sommes absolument convaincus de la nécessité d'aider les petits producteurs à adopter des pratiques plus durables et à accéder aux marchés dans le cadre de secteurs agricole et forestier durables bénéficiant de la planification territoriale.

Nous avons généralisé l'adhésion aux critères de la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO), ainsi qu'aux principes et plans d'actions de l'APOI en ce qui concerne la production d'huile de palme dans l'État d'Edo. Toutes les entreprises de la filière exerçant leur activité sur le territoire doivent adhérer à la RSPO et respecter ses critères.

En outre, au moyen d'une démarche de concertation, nous avons élaboré des lignes directrices pour soumettre toute activité de développement agricole entreprise dans l'état au consentement libre, informé et préalable (CLIP) des peuples autochtones et des communautés locales.

L'expérience acquise sur notre territoire montre que l'action du secteur privé peut favoriser l'utilisation durable des terres, la protection et la restauration des forêts et contribuer à augmenter les revenus des petits producteurs et à améliorer les conditions de vie de la population. Les autorités de l'état jouent un rôle moteur en instituant le cadre juridique et les grandes orientations qui sont la clé de la durabilité du secteur privé.

GABON

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, Biendi Maganga-Moussavou

C'est un grand honneur pour moi d'être ici aujourd'hui en tant que représentant du Gabon, mais aussi au nom de tous les pays à forte couverture forestière, pour montrer par l'exemple qu'il est possible d'assurer le développement durable de nos pays, d'améliorer les conditions de vie de nos populations et de préserver les riches forêts tropicales que nous avons su conserver et protéger des menaces. Contrairement à de nombreux pays du monde, nous n'avons pas à remédier à des décennies de déforestation et d'exploitation.

Mais nous avons une tâche redoutable à accomplir : assurer notre souveraineté alimentaire et diversifier nos sources d'énergie pour moins dépendre des énergies fossiles.

Comment pouvons-nous relever ce défi sans détruire nos forêts ? Et comment d'autres pays à forte couverture forestière peuvent-ils faire de même pour assurer leur développement durable ?

Le Gabon l'a fait, et l'a même très bien fait en s'appuyant sur la conformité à des normes internationales comme le référentiel RSPO pour le développement de l'huile de palme et les approches HVC et HSC, et en adaptant ces normes au contexte national, comme nous l'avons fait pour élaborer notre interprétation nationale de la norme RSPO pour le Gabon.

Par l'intermédiaire de la plateforme APOI du Gabon, nous avons pu proposer aux entreprises implantées sur notre territoire de développer leurs capacités en matière d'approches HVC et HSC afin qu'elles puissent s'approprier ces méthodes et apprendre à mettre en œuvre leurs critères. En outre, nous avons étendu ces formations aux petits producteurs pour qu'ils puissent aussi profiter de l'essor du palmier à huile et accéder aux marchés. Nous coopérons avec de grandes entreprises comme Olam pour nous assurer de la participation effective des petits producteurs et qu'ils ont les formations et les ressources dont ils ont besoin pour gagner leur vie.

Comme vous l'avez entendu ailleurs à la COP26 et grâce au travail mené dans le cadre du dialogue FACT (forêts, agriculture et commerce de matières premières), cette inclusion des petits exploitants et les investissements réalisés pour leur permettre de mieux vivre de leur activité constituent la prochaine étape critique à franchir par les entreprises internationales. Les petits producteurs sont essentiels à la filière palmier à huile en Afrique, et si nous nous contentons d'attribuer des terres aux entreprises, les communautés seront forcées de s'installer dans les régions forestières, faute de terres à cultiver ailleurs.

En revanche, si le modèle adopté prévoit l'accompagnement des petits producteurs et si des terres leur sont allouées, ils pourront générer un revenu régulier par leurs cultures et disposer d'une surface suffisamment étendue pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Une fois leur autonomie économique assurée, ils souhaiteront alors protéger les forêts ; ils s'engageront à les protéger dès lors qu'on les aide à gagner un revenu décent.

C'est de cette manière que le Gouvernement du Gabon est parvenu à conserver ses forêts, en se mobilisant sur cette question aux côtés du secteur privé, des ONG et des communautés. Dans les années à venir, nous souhaitons promouvoir le développement économique dans les savanes, et le Gabon prévoit de compter parmi les premiers exportateurs d'huile de palme d'ici 2025.

Nous nous réjouissons de travailler avec l'APOI et les autres pays qui ont signé les principes de Marrakech, et nous sommes convaincus de pouvoir montrer au monde entier qu'il est possible d'investir dans le développement durable en générant des bénéfices sociaux et écologiques.

GHANA

Monsieur le Sous-ministre des Territoires et des Ressources naturelles, Benito Owusu Bio

La COP constitue l'une des plus grandes instances de dialogue multipartite du monde, où les acteurs du privé et du public sont invités à se rencontrer et où les ONG et la société civile sont incitées à participer aux débats et aux échanges.

De la même manière, la création de la plateforme nationale du Ghana répondait à la volonté d'acteurs multiples. C'est donc une structure qui n'appartient pas au gouvernement, même si elle bénéficie de l'aval et du soutien du président et de moi-même au ministère des Territoires et des Ressources naturelles.

Nous étions conscients du fait que les nombreuses questions soulevées par la filière palmier à huile devaient être abordées par une instance décentralisée, à l'instar de celle qui existe au Ghana pour le cacao. Nous nous sommes aussi rendu compte que les filières de production d'autres matières premières rencontraient des difficultés similaires. La loi initiale sur le développement du palmier à huile de 2017 a été élargie à d'autres cultures arboricoles, et nous avons créé, sur le fondement d'un texte de loi, l'Autorité de développement des cultures arboricoles dont la mission est de réglementer six chaînes d'approvisionnement (palmier à huile, noix de coco, mangue, karité, hévéa et noix de cajou).

Cet organisme fixe un cadre législatif et réglementaire pour une plateforme nationale développement durable. Il est également responsable de la plateforme de l'APOI. Il est important de définir les textes de loi relatifs aux différentes filières agricoles et de gérer ces filières en les considérant comme faisant partie d'un tout, ce afin de réduire le risque de déforestation et de problèmes sociaux souvent associé à la production de ces matières premières.

En outre, cette démarche a conduit à élargir l'adoption de critères de durabilité, notamment grâce à l'utilisation d'outils et de méthodes destinés à favoriser les pratiques durables, comme le consentement libre, informé et préalable et les approches HVC et HSC relatives au développement agricole.

En tant que grand producteur et exportateur de cacao, le Ghana soutient l'ouverture de la Déclaration de Marrakech à d'autres produits de base, et je serais heureux d'entendre l'avis sur la question de mes très estimés collègues et ministres ici présents. Cela veut dire qu'il existe des correspondances étroites, dont nous pouvons profiter, entre le travail déjà accompli et le déroulement du dialogue FACT, dont le groupe de travail Soutien aux petits producteurs animé par l'Office des forêts est coprésidé par le Ghana.

Cela va nous permettre de continuer à faire face aux grands défis et de découvrir des possibilités de croissance. Au Ghana, nous accordons une attention prioritaire à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'inclusion sociale dans nos activités et initiatives, de manière à ce que les plus marginalisés (femmes, migrants, jeunes) soient pris en compte de façon satisfaisante.

En outre, la démarche adoptée nous a conduits à investir davantage dans les programmes pour petits producteurs lancés par des sociétés privées, qui créent des emplois et des revenus. Dans certains cas, comme dans la société Benso Oil Palm Plantations, ces producteurs peuvent même contribuer à la préservation des forêts. Et pour les aider à construire leur propre avenir, nous proposons des formations aux meilleures pratiques de gestion avec des intervenants du privé et du public, allant de l'utilisation d'engrais à l'amélioration de la croissance des plantes, pour aider les agriculteurs à augmenter la productivité.

Nous pouvons certes soutenir les agriculteurs individuellement ou accomplir des progrès dans une filière après l'autre. Mais une action groupée qui transcende les frontières et les clivages entre filières aura plus d'impact et obtiendra plus de résultats.

LIBERIA

Madame la Ministre de l'Agriculture, Jeanine Milly Cooper

Le parcours du Libéria a débuté avant la signature de la Déclaration de Marrakech à la COP 22 de 2016. Il y a plus d'un an, au moment où nous sortions de la crise d'Ebola, un premier atelier national a été organisé, au cours duquel les parties prenantes de la filière ont non seulement convenu de principes et de plans d'action nationaux pour guider le développement responsable du palmier à huile, mais ont également validé la création d'une plateforme multipartite pour assurer la durabilité de la filière.

Cherchant à s'appuyer sur les acquis plutôt qu'à partir de zéro, l'APOI a alors entrepris de relancer le Groupe de travail technique sur la filière palmier à huile, mais en le réorganisant, avec le soutien du PNUD, pour former la Plateforme nationale libérienne du palmier à huile (NOPPOL). Les travaux de cette plateforme éclairent un comité interministériel qui conseille le président sur les problématiques relatives au palmier à huile.

Nous sommes fiers d'être signataires de la Déclaration de Marrakech pour un développement durable de la filière palmier à huile en Afrique. La reconstitution de la Plateforme nationale de l'APOI TFA a été guidée par les principes régionaux posés par cette déclaration. J'ai l'honneur de représenter la plateforme, aux côtés de mon collaborateur de l'Office des forêts. Nous partageons une stratégie nationale commune pour le palmier à huile au Libéria, qui a été lancée par le gouvernement.

Nous sommes convaincus de la pertinence de la dynamique multipartite qui s'est engagée, et les relations de partenariat et la coopération entre les administrations publiques, le secteur privé, les communautés et les ONG ont été fondamentales pour la réussite de la plateforme. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons lancé la feuille de route NC3P de la filière cacao ; et nos équipes s'occupent actuellement de la finalisation de la stratégie nationale de développement de la riziculture. Les communautés du Libéria jouent un rôle essentiel dans la production nationale de matières premières agricoles, soit en tant que propriétaires fonciers, soit en tant que producteurs. Or, ce dont je voudrais vous parler aujourd'hui, c'est du fait que la protection des forêts, les communautés locales, les droits fonciers, et le consentement libre, informé et préalable (CLIP) sont des composantes majeures de notre démarche : les entreprises et les investisseurs ne peuvent réaliser un projet d'aménagement sur des terres coutumières sans recueillir d'abord le consentement des communautés locales.

En juillet 2018, le président du Libéria, George Weah a promulgué une loi sur les droits fonciers, promettant aux Libériens d'apporter des éclaircissements sur certaines questions fondamentales, notamment celle de la propriété foncière. Le CLIP est désormais une obligation légale pour toutes les attributions de terres. L'accompagnement des petits producteurs et le CLIP sont des principes fondamentaux de la Déclaration de Marrakech que tous les porteurs de projet et les investisseurs doivent respecter. Le Libéria a inscrit ces principes dans la législation et la réglementation applicables.

En plus du CLIP, nous avons intégré les approches HVC-HSC aux normes à respecter pour l'évaluation des impacts de l'utilisation des terres. Cela permet aux investisseurs potentiels de connaître tous les risques sociaux et environnementaux qui pèsent sur certaines terres, le milieu naturel ou les populations qui en dépendent.

Le terme « multipartite » englobe toutes les parties prenantes, et les communautés sont les premières intéressées. Nous pensons que les décisions concernant les terres coutumières ne peuvent ni ne doivent être prises sans l'avis ou le consentement des communautés. Les modalités d'utilisation, de mise en culture, d'aménagement et de protection des terres doivent impérativement être décidées par les personnes qui vivent sur ces terres. En outre, il incombe au Gouvernement du Libéria de veiller à ce que les communautés de notre pays soient rémunérées équitablement pour leur gestion efficace et continue d'écosystèmes renouvelables auxquels nous attachons une grande valeur.

Le principe suprême du Libéria et de ses plateformes multipartites est de faire en sorte que la population ait son mot à dire sur la question du développement durable de la filière huile de palme. Je vous remercie de m'avoir écoutée, et de permettre ainsi à nos communautés de s'exprimer ici aujourd'hui

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, Paul Valentin Ngobo

Ce dont je souhaite vous parler aujourd'hui, ce n'est pas tant des enseignements livrés par la filière palmier à huile de la République du Congo, parvenue à maturité, mais plutôt des possibilités qu'offre mon pays.

Le message exprimé par la Déclaration de Marrakech était clair : l'Afrique dispose des conditions permettant une mobilisation accrue des investissements dans la filière palmier à huile, mais seulement s'ils respectent les principes de durabilité, de transparence et de protection des forêts et des droits humains énoncés dans la déclaration.

Ce que je souhaite vous dire aujourd'hui, c'est que la République du Congo accueille volontiers les investissements dans la filière huile de palme. Si nous sommes encore un importateur net de cette denrée, le cadre et les normes sont désormais en place pour cela, grâce aux efforts considérables que nous avons consentis. La République du Congo abrite 10 % des terres du bassin du Congo pouvant convenir pour le développement du palmier à huile. Nous sommes à présent favorables au développement de la filière selon une trajectoire durable.

Nous comptons parmi les réalisations marquantes de 2018 le dialogue national qui a débouché sur la signature par le ministre d'État chargé de l'agriculture et le ministre chargé des questions foncières d'un arrêté destiné à orienter les palmeraies vers les zones savanicoles, afin de réduire leur impact sur les forêts du bassin du Congo.

Cette orientation du développement vers les savanes est désormais consacrée par la loi, et nous avons entamé le chantier de la certification de l'huile de palme produite dans ces zones selon des méthodes durables. En tant que pays membre de l'APOI depuis 2018, nous disposons de l'appui institutionnel et des dispositifs de gouvernance nécessaires à l'établissement de partenariats avec les investisseurs qui souhaitent mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de développement de la filière, afin de soutenir notre plan de développement en faveur des petits planteurs, tout en protégeant les forêts du pays.

Les petits planteurs intervenant dans la chaîne de valeur du palmier à huile en Afrique centrale y occupent une place importante, mais moindre que leurs homologues d'Afrique de l'Ouest. Facteur déterminant de la croissance, ils contribuent à l'augmentation du nombre d'ateliers artisanaux de transformation. Toutefois, ces acteurs souffrent d'un déficit de ressources techniques et financières, qui accentue l'asymétrie de pouvoir présente dans la filière et aggrave les risques écologiques et sociaux auxquels nos paysages sont confrontés. Cette question est une priorité pour nous à l'avenir.

En septembre 2019, le président de la République du Congo et son homologue de la République française ont signé une lettre d'intention engageant 65 millions USD en faveur de la préservation de la forêt tropicale en République du Congo. Cet accord a été conclu avec l'Initiative de la forêt d'Afrique centrale (CAFI). Il cite la Déclaration de Marrakech et souligne l'appui apporté par la plateforme de l'APOI. Cette lettre laisse entrevoir la capacité de la République du Congo à coopérer avec la communauté internationale en s'appuyant sur les premiers éléments posés il y a cinq ans au Maroc.

Comme nous l'ont dit de nombreux pays représentés aujourd'hui, nous disposons d'une plateforme et de principes à l'échelle nationale et d'un plan d'action pour la mise en œuvre. Nous avons renforcé les capacités de toutes nos administrations publiques et de nos partenaires en matière de forêts de haute valeur de conservation (HVC) et à haut stock de carbone (HSC) et concernant le consentement libre, informé et préalable (CLIP), ce afin d'améliorer la compréhension et l'application de ces principes, et notamment des directives nationales sur le CLIP, qui constituent un acquis et un outil majeurs pour la filière huile de palme. En outre, nous œuvrons à l'élaboration d'une réglementation relative à l'agriculture climato-intelligente et à l'évolution future de notre plateforme pour soutenir cette dynamique.

Nous nous réjouissons de nous appuyer sur ces éléments pour coopérer avec les autres pays de l'APOI et les investisseurs afin de construire une filière huile de palme durable en Afrique qui profite à tous.

SIERRA LEONE

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et des Forêts, Abu Bakarr Karim

C'est avec grand plaisir que je suis ici aujourd'hui pour vous parler des réalisations de la plateforme nationale de l'Initiative pour l'huile de palme en Afrique (APOI) depuis sa création en 2015. La plateforme est présidée par le ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Sécurité alimentaire et coprésidée par le ministère du Commerce et de l'Industrie. Cette présidence conjointe traduit une volonté de dialogue multipartite, notamment avec les communautés forestières et les planteurs, mais aussi le secteur privé.

La plateforme nationale comprend à présent 18 institutions et organisations adhérentes provenant des secteurs public et privé, et de la société civile. Et nous constatons que nos efforts pour engager un dialogue avec le secteur privé et s'assurer de son soutien ont porté leurs fruits.

Nous avons soumis l'interprétation nationale du référentiel RSPO pour la Sierra Leone au Secrétariat des approbations de la RSPO. Il s'agit d'une avancée majeure puisque toutes les sociétés productrices d'huile de palme, dont les négociants représentant les planteurs villageois, s'appuieront sur cette interprétation.

La société Goldtree Holdings Ltd a récemment obtenu son « certificat RSPO », dont la « certification biologique », ce qui montre qu'elle souscrit aux critères fixés par l'organisme mondial d'agriculture durable pour cette filière, et toutes les entreprises doivent en principe lui emboîter le pas.

Vous savez sans doute que nous avons entamé ce dialogue avec le secteur privé bien avant la production d'huile de palme. La plateforme de l'APOI a pu intégrer le consentement libre, informé et préalable (CLIP) aux procédures d'acquisition des terres que doivent suivre les entreprises multinationales, garantissant le respect dans tous les cas des droits des peuples autochtones et des communautés locales.

Un autre acteur majeur de la filière huile de palme, la SOCFIN, a intégré le CLIP et les approches hautes valeurs de conservation (HVC) et haut stock de carbone (HSC) à ses plans de gestion opérationnels après l'organisation de formations sur ces thèmes en Sierra Leone. Cela permettra de promouvoir une bonne gestion des écosystèmes, de renforcer la couverture forestière et les puits de carbone, et de recréer de la biodiversité dans les plantations.

Nous sommes favorables à une filière huile de palme prospère qui concourt à la création d'opportunités pour la population et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Nous avons à cœur d'inclure les planteurs locaux dans cette économie pour qu'ils puissent vivre des métiers de la terre et veiller au bien-être de leurs enfants.

En Sierra Leone, la plateforme de l'APOI a participé à la mise en place de cinq programmes de revenus alternatifs visant à réduire la dépendance des populations vis-à-vis de la forêt, notamment par la promotion de l'apiculture et de l'aquaculture. Des investissements internationaux seront toutefois nécessaires pour que nous puissions offrir ces possibilités à plus de communautés, de planteurs et de régions.

Le secteur privé a un rôle essentiel à jouer, et je serais très heureux d'étudier les possibilités de coopération avec les investisseurs internationaux présents ici à la COP26 dans le cadre élargi de l'APOI.

Informations générales sur l’APOI et la Déclaration de Marrakech

Cinq ans se sont écoulés depuis la signature à la COP 22, le 16 novembre 2016, de la Déclaration de Marrakech sur le développement durable de la filière huile de palme, par les gouvernements des pays producteurs d’Afrique centrale et de l’Ouest.

Sept pays se sont engagés à respecter des principes communs pour guider la production, les investissements financiers et la participation du secteur privé dans la filière, à l’échelle nationale et régionale. La déclaration définit une vision commune pour une filière africaine de l’huile de palme prospère, créatrice d’emplois et de richesses pour les communautés locales, viable sur le plan écologique et social, et qui protège les riches forêts tropicales de la région.

Les autorités nationales ou infranationales de dix pays se sont engagées, par l’intermédiaire de l’Initiative pour l’huile de palme en Afrique (APOI), à mettre en œuvre les principes de la déclaration dans les domaines suivants : durabilité, bonne gouvernance, coopération, transparence et reconnaissance des droits communautaires et humains. Assurer un revenu décent aux producteurs et préserver la richesse des forêts tropicales de la région sont au premier rang des ambitions.

Cameroun, Côte d’Ivoire, Gabon, Ghana, Libéria, État d’Edo au Nigéria, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Sierra Leone ; ces dix pays partenaires, qui possèdent 75 % des forêts du continent, se trouvent à la frontière du développement de l’huile de palme.

La demande est en hausse. Or, si l’Afrique produit 3,5 % de l’huile de palme commercialisée au niveau mondial, elle en consomme 10 %. Il serait donc possible d’envisager de dynamiser la production régionale, selon des méthodes durables, pour satisfaire la demande croissante de produits dérivés du palmier et de contribuer ainsi à la sécurité alimentaire et aux moyens d’existence de millions d’Africains, tout en protégeant les dernières forêts tropicales humides de la région.

Cinq années de progrès

La COP 26 nous donne l’occasion de revenir sur les énormes progrès réalisés en cinq ans. Convention régionale sur le palmier à huile, la Déclaration de Marrakech était le premier accord africain destiné à régir la production de matières premières agricoles.

Dix pays l’ont appliqué en l’adaptant à leurs plans nationaux de développement. Constituée en plateforme multipartite, l’APOI a permis de mobiliser sous son égide les administrations publiques, le monde économique, la société civile, les peuples autochtones et les communautés.

Au nombre des avancées figurent la création d’une législation visant à protéger les secteurs du paysage présentant une forte valeur écologique ; la définition de principes et de critères communs pour une production durable d’huile de palme sous la houlette de la Table ronde sur l’huile de palme durable ; l’élaboration de lignes directrices pour veiller à ce que les communautés locales et les peuples autochtones connaissent bien leurs droits fonciers et que les aménagements ne soient autorisés qu’avec leur consentement libre, informé et préalable ; le soutien des petits producteurs pour favoriser leur participation et leur accès aux marchés.

À propos de l'Initiative pour l'huile de palme en Afrique (APOI)

L'huile de palme est l'une des principales matières premières agricoles du monde. Si la filière palmier à huile a permis d'injecter des milliards dans l'économie de pays comme l'Indonésie et la Malaisie, son essor rapide est désormais associé dans les esprits à la destruction de l'environnement et à des conséquences sociales néfastes, notamment la déforestation, l'extension des palmeraies au détriment de la végétation indigène, et des violations des droits humains et des travailleurs.

Pour se prémunir contre ces risques en Afrique où le développement du palmier à huile s'accélère depuis le début des années 2010, l'Initiative pour l'huile de palme en Afrique (APOI) de la Tropical Forest Alliance (TFA) contribue à la création d'un environnement propice à un développement durable du palmier à huile sur le continent. Sa démarche vise à associer aménagement de plantations et modèles économiques centrés sur les petits producteurs, ne nuisant pas à la forêt ni aux droits humains et qui génèrent de réelles opportunités économiques et un revenu décent pour les communautés locales.

Pour atteindre ces objectifs, l'initiative élabore et met en œuvre des principes nationaux et régionaux destinés à favoriser un développement responsable de la filière en tenant compte des plans de développement des pays africains, tout en respectant les objectifs environnementaux en matière de réduction de la déforestation, des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation des terres, ainsi que les indicateurs sociaux concernant le foncier et les droits des peuples autochtones.

L'initiative rassemble différents partenaires provenant de dix pays producteurs d'huile de palme : Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Libéria, État d'Edo au Nigéria, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo et Sierra Leone. L'APOI est une initiative collaborative entre les gouvernements africains et le secteur privé, qui bénéficie du soutien d'organisations de la société civile. Des acteurs d'horizons divers (administrations publiques, entreprises, société civile, communautés locales et autochtones) se mobilisent à l'échelle nationale et régionale.

Aujourd'hui, la Déclaration de Marrakech fournit une feuille de route pour les pays de l'APOI. Même si les pays définissent la manière dont ils souhaitent assurer la durabilité au sein de leur filière nationale, la déclaration souligne leur volonté commune d'atténuer les principaux impacts écologiques et sociaux.

L'APOI est la première initiative phare de la TFA ; sa coordination est assurée par Proforest pour la TFA, avec l'appui de diverses institutions nationales et régionales.

Pour plus d'information veuillez contacter :

Ali Merifield, Communications Director
ali.merifield@proforest.net

Sophie Higman, Programmes Director
sophie@proforest.net



<https://www.proforest.net>



<https://www.tropicalforestalliance.org/>



AFRICA PALM
OIL INITIATIVE

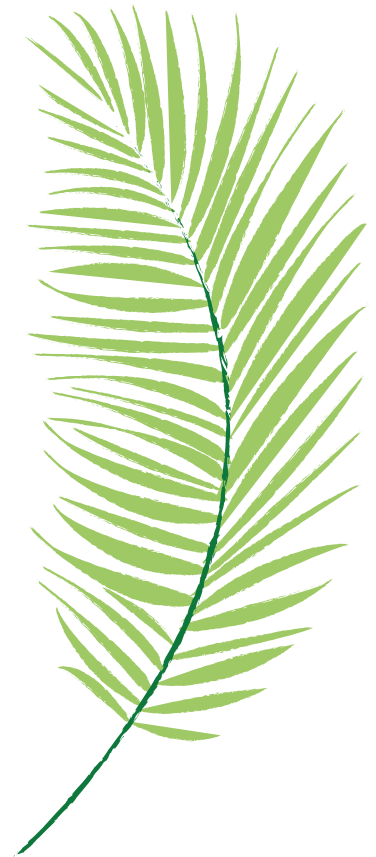
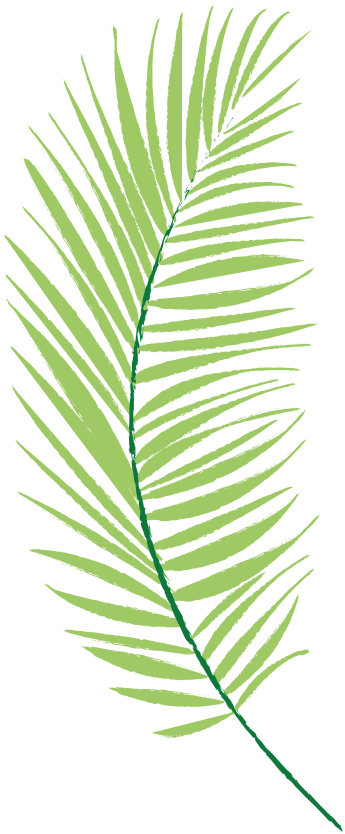
INITIATIVE POUR
L'HUILE DE PALME
EN AFRIQUE DE LA
TFA 2020

MARRAKESH
DECLARATION

DÉCLARATION
DE MARRAKECH

16 NOVEMBER 2016
16 NOVEMBRE 2016

MOROCCO





Tropical Forest Alliance 2020 Déclaration de Marrakech pour un
développement durable de la filière huile de palme en Afrique
Pour la signature lors d'un événement spécial de la TFA2020
organisé dans le cadre de la COP22 de la CNUCC à

Bab Ighli, Marrakech, Morocco
10h30, 16 novembre 2016

Préambule

Reconnaissant la vision commune pour une filière de l'huile de palme prospère dans la région, qui génère emplois et richesse pour les communautés locales, tout en étant durable sur le plan environnemental et social, et protégeant les riches forêts tropicales de la région ;

Tenant compte de l'importance de la filière de l'huile de palme pour le développement économique et la lutte contre la pauvreté en milieu rural ;

Reconnaissant le rôle crucial des forêts et de la conservation des forêts dans la lutte contre le changement climatique ;

Tenant compte de la part jouée par le développement agricole comme vecteur de déforestation ;

Reconnaissant l'importance des partenariats public-privé pour un développement économique durable ;

Conscients de la nécessité de promouvoir, d'encourager et d'accélérer le développement socio-économique des pays africains en vue d'améliorer le niveau de vie des populations et de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;

Considérant les traités et conventions internationaux et régionaux pertinents ratifiés par les pays signataires, et réaffirmant le besoin de tenir les promesses des Objectifs de Développement Durable.

Nous soussignés, Gouvernements des pays d'Afrique, nous engageons solennellement à :

- A. Travailler avec des partenaires, y compris la Tropical Forest Alliance 2020, afin de mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour un développement durable de la filière de l'huile de palme qui prenne en compte les plans de développement ambitieux des pays d'Afrique, tout en considérant les objectifs environnementaux de réduction de la déforestation et de développement à faible intensité de carbone, en respectant les plans nationaux d'affectation des terres, ainsi que les indicateurs sociaux importants tels que le foncier et les droits des communautés locales et des peuples autochtones.
- B. Faire des principes fondateurs suivants la base de cette Déclaration pour notre filière de l'huile de palme :
- Durabilité (financièrement viable, responsable sur le plan social et acceptable sur le plan environnemental) ;
 - Bonne gouvernance et gestion judicieuse de nos ressources naturelles ;
 - Transparence ;
 - Reconnaissance des droits de l'homme et des communautés ;
 - Collaboration et partenariats ; et
 - Partage équitable des bénéfices.
- C. Promouvoir une croissance socio-économique qui soit en adéquation avec la protection de l'environnement et favorise des conditions de vie durables pour les populations locales, y compris en honorant nos contributions déterminées au niveau national (La Contribution Prévue Déterminée au niveau National, CPDN) et autres engagements environnementaux et sociaux pris à l'international et dans la région.
- D. Reconnaître les bénéfices environnementaux et les implications commerciales des engagements de zéro déforestation nette dans le développement de filière de l'huile de palme d'ici 2020 pris par plusieurs entreprises, gouvernements et organisations internationales ; et de s'engager par conséquent à œuvrer activement pour tenir nos engagements nationaux respectifs en vue d'un taux zéro déforestation nette dans le développement de la filière de l'huile de palme.
- E. Promouvoir une filière de l'huile de palme qui garantisse la survie à long terme de la biodiversité unique d'Afrique et de ses écosystèmes et services écosystémiques importants pour le monde entier, y compris nos forêts tropicales. Nous nous engageons à identifier et protéger les composantes cruciales de notre héritage naturel en adoptant des outils adaptés aux contextes locaux tels que les concepts des Hautes valeurs de conservation (HVC) et des zones à forte séquestration de carbone (HCS), ainsi qu'à garantir que la planification et la gestion des plantations assurent la protection et la préservation de telles zones importantes pour la biodiversité situées à l'intérieur de concessions.
- F. Développer et promouvoir une filière de l'huile de palme qui accroisse les rendements et garantisse une meilleure production tout en générant des emplois pour nos populations, offrant des conditions de travail justes et équitables, en œuvrant pour améliorer le niveau de vie des populations rurales, en contribuant ainsi pour assurer la sécurité alimentaire et lutter contre la pauvreté par le biais d'un partage équitable des bénéfices.
- G. Veiller au respect des droits de toutes nos populations, en particulier ceux des populations autochtones et autres groupes vulnérables de la société.
- H. Développer une filière de l'huile de palme équitable, inclusive et transparente, qui promeuve l'égalité des sexes et la production par des petits exploitants, et respecte les droits fonciers et à la propriété privée.
- I. Encourager des investissements appropriés, responsables et transparents pour la filière de l'huile de palme, qui adhèrent à la présente Déclaration, adoptent les meilleures pratiques internationales de gestion agricole, sociale et environnementale et promeuvent la certification de l'huile de palme (par exemple selon la norme RSPO).
- J. Veiller à ce que tous les promoteurs et investisseurs sollicitent l'accord des communautés locales au travers d'outils appropriés tels que le consentement libre informé préalable (CLIP), avant tout développement d'un projet sur le terrain.
- K. Travailler avec les institutions bilatérales, multilatérales, nationales et régionales, le secteur privé, les petits exploitants, les organisations de la société civile et les communautés locales, notamment celles représentant les peuples autochtones, dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre effective des plans d'action nationaux.
- L. Souligner notre détermination à agir en conformité avec la présente Déclaration, en collaboration avec tous nos partenaires. Bien que cette Déclaration ne donne pas lieu à des droits et obligations légalement contraignants, nous évaluerons régulièrement nos efforts.

La présente Déclaration reste ouverte à l'adhésion d'autres pays et nous, pays déjà signataires, invitons les autres pays partenaires à nous rejoindre alors que nous prenons cet important engagement public.

L' Initiative pour l'huile de palme en Afrique est coordonnée par Proforest au nom de la Tropical Forest Alliance, financée avec UK Aid par le gouvernement britannique à travers le Partenariat pour les forêts (P4F). L'événement Marrakech + 5 a également été soutenu par le programme Forest Governance, Markets & Climate du UK FCDO.

